

Vélo : à 3 semaines de la COP21, nous, députés, refusons tout rétropédalage

La Loi de transition énergétique, votée cet été, prévoit une aide pour les entreprises qui mettent des flottes de vélos à la disposition de leurs salariés. **Mais le projet de loi de finances 2016 supprime cette disposition.**

Le Club des parlementaires pour le vélo, à l'origine de cette mesure et de la création l'indemnité kilométrique vélo dans la Loi transition énergétique, ainsi que le Président du Club des villes et territoires cyclables et douze entreprises françaises dénoncent ce rétropédalage dans **une tribune parue hier dans leplus.nouvelobs.com.**

Dans un contexte de croissance du vélo dans notre pays - progression de l'usage, hausse des ventes en volume et en valeur - et tandis que les bénéfices de sa pratique régulière sont démontrés pour l'économie nationale et locale, l'environnement et la santé, la loi de Finances ne saurait casser les acquis de la loi de Transition énergétique !

Le Club des parlementaires pour le vélo compte bien rétablir cette disposition fiscale, et ce d'autant plus que la commission des Finances de l'Assemblée nationale y a donné un avis favorable mercredi 4 novembre, en défendant un amendement de suppression lors de l'examen en séance ce vendredi 13 novembre après-midi de l'article 47 du PLF 2016.

Les parlementaires vélo ont également déposé un amendement pour la mise en place d'une réduction d'impôt sur le revenu pour les salariés achetant un vélo à assistance électrique pour leurs déplacements. Cet amendement viendra en discussion le jeudi 12 novembre.

Les signataires :

Alexis BACHELAY, député des Hauts-de-Seine, Denis BAUPIN, député de Paris, vice-président de l'Assemblée nationale, Philippe GOUJON, député de Paris, Jacques KRABAL, député de l'AISNE, Bertrand PANCHER, député de la Meuse, Philippe PLISSON, député de la Gironde, rapporteur de la LTE pour les transports, la qualité de l'air et la sûreté nucléaire, Pierre SERNE, président du Club des villes et territoires cyclables, Corinne VERDIER, présidente d'ALTINNOVA, Emmanuel ANTONOT, président de Moustaches Bikes, Gwendal CARABOEUF, fondateur associé de Vélogik, Gilles LAPIERRE, directeur des Cycles Lapierre, François LOMBARD, gérant de Vélo electro et Neovelo, François LUCAS, président d'Arcade cycles, Laurent MERCAT, président directeur général de Smoove, Charles PORETZ, président de Cyclez, Yves SALAUN, directeur général de la Manufacture française du cycle, François SCHAUB, président de Green on, Grégory TREBAOL, président du groupe Easy bike, Jérôme VALENTIN, président de Cycleurope et d'UNIVELLO.

[Ci-dessous le texte de la tribune](#)

TRIBUNE

Vélo : à 3 semaines de la COP21, nous, députés, refusons tout rétropédalage.

Le vélo poursuit son essor au pays du Tour de France ! Pas seulement pour la balade et le tourisme mais aussi pour se déplacer au quotidien. Les Français sont de plus en plus nombreux à l'adopter pour se rendre au travail, à l'école et à l'université, sur des lieux de loisirs ou pour faire des achats. Le vélo ne connaît pas la crise ! C'est même l'inverse puisque les ventes – plus de 2.950.000 en 2014 – et le prix moyen du vélo progressent. La montée en gamme est bonne pour l'économie mais elle indique aussi que les Français s'équipent avec des vélos de meilleure facture pour un usage régulier. Le vélo à assistance électrique fait une entrée en force – 77.500 unités ont été vendues en 2014 – en hausse depuis 6 ans.

Le vélo profite de la décélération de la voiture individuelle et se positionne désormais comme une alternative crédible à la fois efficace, économe et bonne pour la santé en remettant du mouvement dans nos quotidiens trop sédentaires. N'est-il pas le seul mode de déplacement mécanisé garanti sans pollution... et sans logiciel de trucage ?

La pratique actuelle en France représente une économie de santé publique chiffrée à quelque 5,6 milliards d'euros par an. Mettre en place les conditions d'une nette amplification de son usage, en passant de 4 à 12% des déplacements et en rattrapant ainsi nos voisins, c'est concrètement boucher le trou de la Sécurité sociale !

Les Français sont prêts, les collectivités locales ne ralentissent pas leurs efforts pour rendre la voirie accessible aux cyclistes et l'impact positif sur l'économie est démontré.

Le travail législatif n'est pas en reste. Le Club des parlementaires pour le vélo, qui réunit plus de 100 députés et sénateurs de toutes tendances politiques, saisit toutes les opportunités législatives. Il a à son actif des avancées importantes relatives au stationnement dans les gares et les immeubles d'habitation, à la complémentarité entre vélo et transports publics, aux incitations économiques à l'usage du vélo comme tout récemment dans la loi de transition énergétique pour la croissance verte.

La loi de Finances ne saurait casser les acquis de la loi de transition énergétique !

Au moment où les ministres de l'Écologie et des transports ne cessent de répéter que le développement du vélo figure parmi les priorités de l'État, en mettant notamment en place un "Plan national d'action pour les mobilités actives", et tandis que le président de la République souligne régulièrement que la France, pays hôte de la COP 21, doit être exemplaire, il est pour le moins paradoxal de la part du gouvernement de supprimer une disposition législative en faveur du vélo qui vient d'être votée au Parlement. C'est pourtant ce qu'il a mis en chantier dès le mois de septembre en glissant dans le projet de loi de finances pour 2016 la suppression de l'article 39 de la loi pour la transition énergétique qui, suite à l'action des parlementaires vélo, prévoit une exonération fiscale pour les entreprises qui mettent des flottes de vélo à la disposition de leurs employés ! Cette mesure entre en application le 1^{er} janvier 2016.

Il est incompréhensible qu'une mesure vertueuse et source de création d'emplois non délocalisables pour la production la distribution, l'entretien et la réparation soit dans le collimateur du gouvernement, alors même qu'elle vient d'être votée. Et alors qu'à plusieurs reprises, des membres du gouvernement, dont le Premier ministre lui-même, ont mis en exergue les mesures vélo de la loi pour la transition énergétique comme preuves de l'engagement du pays pour la réussite de la COP21. Il est indispensable de maintenir cette mesure dans notre droit car elle est complémentaire de l'indemnité kilométrique vélo, elle aussi créée par la loi pour la transition énergétique, en vigueur depuis le 1er juillet, qui attend son décret d'application. Elles participent d'une même démarche visant à encourager les changements de comportements de mobilité.

L'encouragement de l'usage du vélo pour les déplacements professionnels et la mobilité domicile-travail est un levier majeur pour booster le vélo et son impact aux plans économique, sanitaire et environnemental. Le programme "Cycle to work" lancé il y a 10 ans en Grande-Bretagne concerne 33.700 entreprises. Il a permis de mettre 82.000 vélos à disposition des employés, dont 78% des utilisateurs appartiennent aux classes sociales les plus modestes, et d'économiser 112.000 tonnes de CO2.

Le club des Parlementaires pour le vélo compte bien rétablir cette disposition fiscale, et ce d'autant plus que la commission des Finances de l'Assemblée nationale y a donné un avis favorable. Nous attendons du gouvernement qu'il vole avec nous au secours du succès et mette en œuvre au plus vite les deux mesures pro-vélo de la loi pour la transition énergétique.